



L'histoire de Martine

Laurent Vogel

Martine, ancienne infirmière française de 62 ans, a été diagnostiquée d'un cancer du sein en 2009. Treize ans plus tard, en mars 2023, la direction de l'hôpital de Sarreguemines où elle a travaillé pendant 28 ans a validé l'avis du Conseil médical départemental. Son cancer du sein est reconnu comme maladie professionnelle avec l'indemnisation d'une incapacité de 35 %.

La reconnaissance du cancer du sein de Martine a été rapportée par de nombreux quotidiens français, tant locaux que nationaux. La raison de cette attention est simple. C'est la première fois en France qu'une infirmière ayant travaillé la nuit de manière régulière pendant de nombreuses années obtient la reconnaissance d'un cancer du sein comme maladie professionnelle. La France est malheureusement une quasi-exception. Seul un très petit nombre de pays l'ont précédée comme le Danemark.

En principe, les systèmes juridiques prévoient un parcours qui devrait être simple et facile : reconnaître une maladie professionnelle en invoquant la présomption de causalité entre une exposition et la maladie dès lors qu'il y a des données scientifiques qui établissent ce lien de causalité de manière collective. Dans la pratique la situation est très différente. S'agissant des cancers, seule une petite minorité de ceux-ci sont reconnus comme des maladies professionnelles malgré des expositions avérées à des cancérigènes au travail. S'agissant des cancers au féminin, la situation est encore pire¹.

Qu'est-ce qui a fait la différence dans le cas de Martine ?

Ce n'est pas la science. On dispose depuis de nombreuses années de données qui établissent un lien entre le travail de nuit

et les cancers du sein. Différentes études scientifiques ont permis au Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de classer le travail posté impliquant des horaires de nuit comme un agent cancérigène probable chez l'être humain dès 2007. Des expositions chimiques contribuent également à ces cancers. Pour les infirmières, on constate souvent un cumul entre l'exposition au travail de nuit et l'exposition à des substances cancérigènes. Dans d'autres professions fortement féminisées comme la coiffure, les ongles ou les soins esthétiques, une partie des produits cosmétiques utilisés à grandes doses pendant une longue période cause des cancers du sein. Le lien entre des pesticides et ce cancer est également établi.

Ce n'est pas non plus le caractère exceptionnel de son cas. Le cancer du sein est la localisation la plus fréquente du cancer parmi les femmes. Selon l'Organisation mondiale de la santé, environ 2,3 millions de nouveaux cas de cancer du sein ont été diagnostiqués en 2020 et les décès dus à cette maladie ont touché environ 685 000 femmes. Pour les 27 pays de l'Union européenne, on a compté plus de 350 000 nouveaux cas et plus de 90 000 décès. Il doit donc y avoir chaque année des dizaines de milliers de Martine en Europe.

Le cas de Martine a abouti à une victoire parce qu'il a précisément cessé d'être le cas de Martine, qu'il a été pris en main collectivement.

Dès 2017, le syndicat CFDT des mineurs de Lorraine a décidé de faire du cancer du sein une de ses priorités en termes de prévention, d'indemnisation et d'action syndicale pour changer les conditions de travail.

Vous avez bien lu : le syndicat des mineurs. Cela s'explique par une longue tradition de ce syndicat dans les luttes pour la santé au travail. Ce syndicat a été à l'origine d'avancées jurisprudentielles importantes en France. Il est parvenu à faire reconnaître le préjudice d'anxiété pour les travailleurs exposés à des risques graves². Les mines ont fermé mais la dernière génération de mineurs lutte encore pour la santé au travail. Malgré la fermeture, un système spécifique de sécurité sociale et d'établissements de santé a été hérité du régime des mines. La majorité des membres du syndicat qui exercent une activité professionnelle sont désormais des femmes travaillant dans ce cadre. Il y a donc eu un passage réussi de l'expérience d'action collective des mineurs retraités vers les travailleuses de la santé du système minier.

La fédération CFDT des mines en Lorraine a constitué un collectif "cancer du sein" à partir de 2017. Ce collectif a commencé par une campagne de sensibilisation et une enquête ouvrière. L'enquête permet de recueillir parmi les travailleuses des informations détaillées sur les conditions réelles d'exposition à des substances ou processus cancérigènes dans leur travail. Cette enquête concerne au stade actuel le secteur des soins de santé et le transport aérien. Le but est double : armer les équipes syndicales pour exiger des mesures de prévention plus efficaces et obtenir des indemnités pour les cancers du sein reconnus comme maladie professionnelle.

Quatre dossiers en indemnisation de cancers du sein ont été déposés. Une vingtaine d'autres cas devraient suivre prochainement. Trois dossiers ont été rejetés et le syndicat est décidé à mener une bataille judiciaire contre ces refus. Jusqu'à présent, Martine est donc la seule à bénéficier d'une indemnité. Mais sa victoire constitue un atout important pour l'ensemble des travailleuses dont le cancer du sein peut avoir été causé par une exposition professionnelle.

1. Pour une analyse détaillée, lire : Marchand A. (2022) Mourir de son travail aujourd'hui. Enquête sur les cancers professionnels, Éditions de l'Atelier.
2. Koksall M. (2020) Après le charbon, la dernière bataille pour la reconnaissance des préjudices, HesaMag, 22, 39-45.